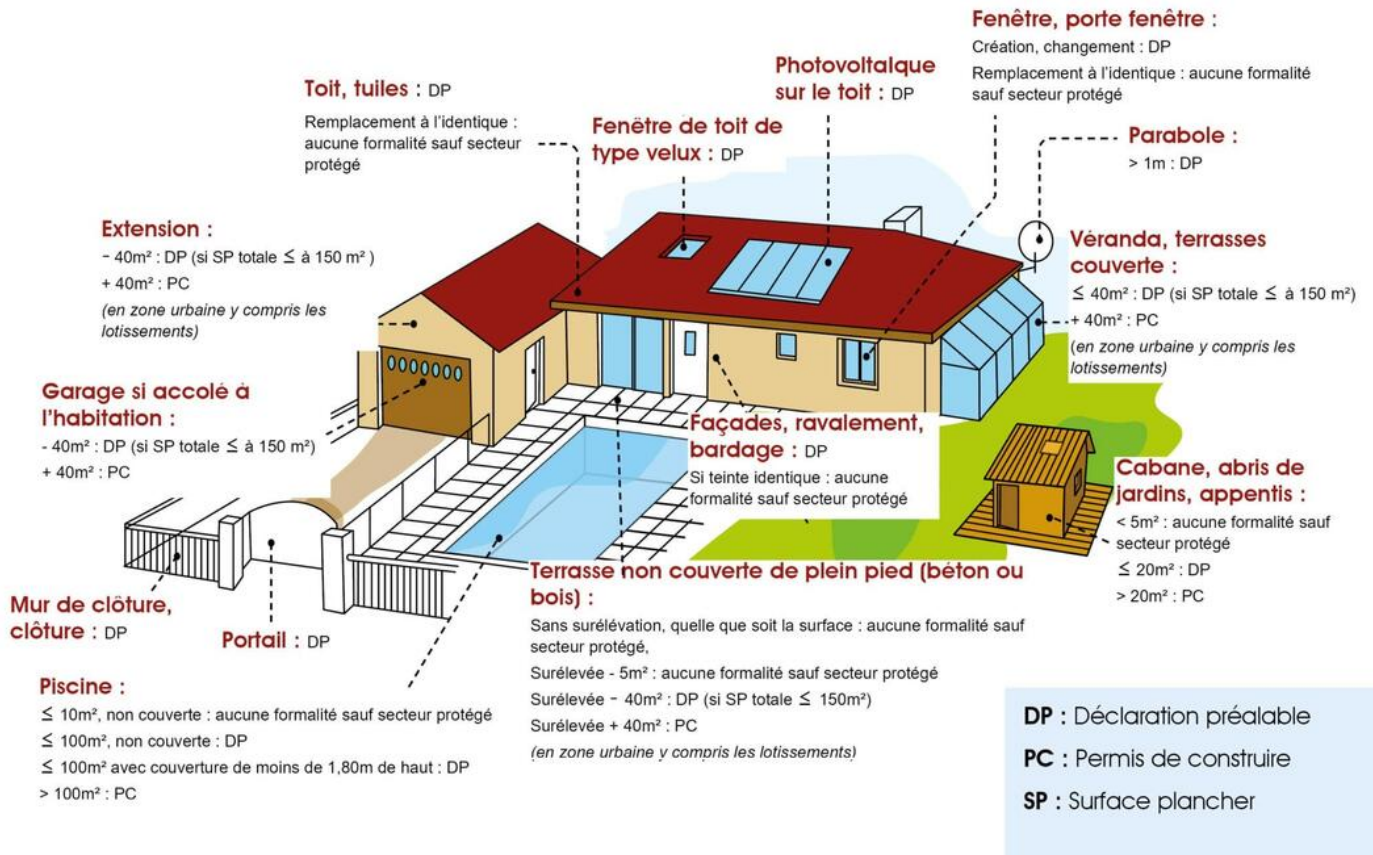


Notre document d'urbanisme actuel (PLU) reste en vigueur.

Dès que l'élaboration du PLUI sera achevée, vous trouverez les documents (zonage, règlement, carte aléas etc) o

En attendant pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie.



Dématérialisation des demandes en urbanisme

Tout savoir sur le dépôt des demandes d'urbanisme en ligne, consultez le [guide pratique](#)

Tout savoir sur la saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme, consultez le [guide pratique](#)

Accéder au géoportail

Geoportail-urbanisme